

REGLEMENT INTERIEUR :

L'adhésion à l'association est obligatoire et non remboursable. Les cours ne sont remboursables qu'en cas de mutation professionnelle. En cas de maladie de plus de 2 mois ou de congé maternité, un avoir non nominatif utilisable sur la saison suivante sera établi.

Les cours ont lieu du **Lundi 18/09/2023 au Vendredi 28/06/2024**, soit 33 sem (41sem - 8sem vacances scolaires). **Il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires**, mais un professeur peut décider de maintenir un cours s'il le souhaite.

L'association se réserve le droit de supprimer un cours fin octobre si le nombre minimum de participants n'est pas atteint (8p). La cotisation sera remboursée.

Une autorisation parentale est OBLIGATOIRE pour les mineurs.

Pendant les cours des enfants, les parents ne sont pas autorisés à rester.

L'association se réserve le droit de modifier le calendrier des cours en cas d'indisponibilité ou de formation d'un professeur, ou d'indisponibilité de la salle.

L'association décline toute responsabilité en cas de maladie ou accident survenant sur les lieux de cours ou de manifestations, ainsi qu'en cas de perte, oubli ou vol d'effets personnels. L'association a informé l'adhérent des risques liés à la pratique d'une activité physique et l'encourage à se renseigner auprès de son assurance personnelle sur la couverture des dommages corporels subis ou provoqués. Conformément à l'obligation d'assurance, l'association a souscrit une police auprès de l'Ufolep (pour les enfants) ainsi qu'à la MAAF.

Je soussigné, _____ (l'adhérent)
reconnais avoir lu toutes les mentions figurant sur ce règlement et les accepte.

Signature :

Je soussigné, _____ (l'adhérent)
autorise l'association à utiliser mes données personnelles pour la communication de l'association et l'envoi de sms.

Signature :

Je soussigné, _____ (l'adhérent)
autorise l'association à utiliser les photos sur lesquelles je suis prise lors des cours ou des manifestations pour utilisation internet, articles ou journaux.

Signature :

ASSOCIATION P.E.P.S.

Partage Energie Passion Sport

Bulletin d'inscription Saison 2023/2024

Siège : Maison des Associations
22-24 Bvd de Candau - 40000 MONT DE MARSAN
Agrément Jeunesse et Sport n° 783 S 4009
Tél : 06.10.11.84.64 – [https : pepsmdm.com](https://pepsmdm.com)
Courriel : pepsmdm@gmail.com

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse :

Code Postal : _____ Ville : _____

Date de Naissance : _____

Mail : _____

Tél Fixe : _____ Mobile : _____

Cours : Zumba Adultes Zumba Kids & Jr Pilates
 Gym Peps Marche Nordique Yoga

PILATES

Grande Salle Maison des Assoc Camille Pédarré (derrière la médiathèque)

- lundi 10h30-11h30 et/ou mardi 18h-19h et/ou
 mercredi 10h30-11h30 et/ou jeudi 18h-19h

ZUMBA RENFO / ZUMBA FITNESS - Adultes / Jeunes

Salle de Danse - 776 Avenue du Colonel Rozanoff

- lundi 18h-19h et/ou jeudi 18h-19h

ZUMBA KIDS (Licence UFOLEP) Enfants 5-9 ans

Salle de danse Maison des Assoc. Joëlle Vincens (derrière la médiathèque)

- mercredi 16h-17h

GYM PEPS

Salle de danse Maison des Asso Joëlle Vincens+ Grande Salle Cam. Pédarré

- lundi 9h15-10h15 et/ou mercredi 9h15-10h15

YOGA

Salle de danse Maison des Assoc. Camille Pédarré + Joëlle Vincens

- Yoga 1 mardi 18h45-20h et/ou vendredi 9h45-11h
Yoga confirmé mardi 8h-9h30 et/ou vendredi 8h-9h30

TARIF pour 1 cours/semaine :

Tarif 160 €/adulte – 130 €/enf-étudiant – Suppl Yoga 1 : +90 €

TARIF pour 2 cours/semaine ou plus :

Tarif 210 €/adulte – 160 €/enf-jeunes – Suppl Yoga 1 : +40 €

TARIF YOGA : 210 €/an/1 cours semaine - 260€/2cours

Carte 5 séances : 40 €

MARCHE NORDIQUE (2 samedis matin/mois 10h-12h selon calendrier)

Adultes : 80 € l'année d'octobre à juin

Adhérent autre section : 40 € l'année d'octobre à juin

TARIF FAMILLE

Nom adhérent 1 : _____ Nom adh 2 : _____ (fille...)

Tarif adh 1 : _____ € Tarif adh 2 : _____ €

Tarif le moins cher : _____ € => - 20% : _____ € /an

PARRAINAGE

Moi (marraine) : _____

Mon Tarif annuel normal : _____ € Mon Tarif -10€ : _____ €

Ma copine (filleule) : _____

Mon Tarif annuel normal : _____ € Mon Tarif - 5€ : _____ €

A partir de la 2ème filleule : 5€ de réduc pour la marraine au lieu de 10€

MERCI de cocher TOUS les cours
auxquels vous participerez

REGLEMENTS

Possibilité de régler en :

- 2 fois : 1 chèque encaissable au 10/10/2023 et 1 au 10/01/2024 ;
- 3 fois : 1 chèque encaissable au 10/10/2023, 1 au 10/01/2024, 1 au 10/4
- 5 fois : 10/10/2023, 10/01/2024, 10/03/2024, 10/04/2024, 10/06/2024.

Les chèques seront établis

- à l'ordre de P.E.P.S.,
- **datés du jour d'émission**
- TOUS remis à l'association qui les encaissera aux dates convenues.

TOTAL RÈGLEMENT EFFECTUE : _____€ payé en _____ fois

par chèque espèces chèque-vacances coupons-sport

chèque Up Sport&Loisirs chèque CG élève 6ème